



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020  
(article L. 2121-21 du C.G.C.T.)**

Le dix-sept février deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Milizac-Guipronvel, convoqué dans les formes prescrites par le Code Général des Collectivités Locales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bernard QUILLEVERE, Maire

**Etaient présents :**

Bernard QUILLEVERE, Maire, Monique LE GALL, Maire déléguée de Guipronvel, Sylviane LAI, Jean-Pierre LANDURE, Bernard BRIANT, Yvonne LE BERRE, Véronique PROVOST, Hubert DENIEL, Gilbert LE GAC, Adjoint au Maire, Laurent ABASQ, Ludovic BRIANT, , Gwenn DESPLANCHE, Jacqueline GILLET-GAGNON, Marie GOGÉ, Gaëlle JACQUET, Franck LAUDRIN, Jean-Michel LE BIHAN, Nathalie LE CALVE, Béatrice L'HOSTIST, Claire L'HOSTIS, Gilbert MADEC, Anthony MINOC, Nathalie PERROT, , Ludovic PRIGENT, Hervé ROPARS, Danielle SANJOSE, Marie-Hélène TREGUER, Jean TUARZE, Evelyne VERON Conseillers Municipaux.

**Absents et pouvoirs :**

Monique MOULIN, pouvoir attribué à Jacqueline GILLET-GAGNON

Jean-Christophe PICART, pouvoir attribué à Olivier CAVEAU

Hubert COMACLE, pouvoir attribué à Franck LAUDRIN

Secrétaire de séance : Jean TUARZE

*La modification sollicitée par H. ROPARS ayant été intégrée au PV du 3/02/20 (point relatif au reversement du résultat du lotissement de Keromnès, élément de divergence entre les deux groupes), le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.*

**20.02.17.01 FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION**

L'article 1636 du code général des impôts impose que le vote des taux des contributions directes locales fasse l'objet d'une délibération spécifique de celle du vote du budget général.

Conformément à nos engagements, il vous sera proposé cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition, malgré l'importance des investissements qui vous seront proposés lors du vote du budget général.

Dans le cadre de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH), la loi de finances pour 2020 dispose :

- que le taux de 2020 est égal au taux de 2019 ;
- que les lissages, intégrations fiscales progressives et harmonisations de TH sont suspendus.

La Direction Générale des Finances Publiques nous a donc demandé le 20 janvier 2020 de ne pas voter le taux de taxe d'habitation. Il nous a également été indiqué que le taux de TH serait de 19,21 % pour les contribuables de Milizac et 18,53 % pour ceux de Guipronvel (taux atteints lors de la suspension de la convergence liée à l'instauration de la commune nouvelle).

Seule la convergence en matière de taxes foncières va donc se poursuivre jusqu'en 2029.

Vu l'avis de la commission des finances, il vous sera proposé d'adopter les taux de références suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,65 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	51,80 %

Après en avoir délibéré:

Votant(s) (présents et pouvoirs)	34
Abstention(s)	
Vote(s) pour	34
Vote(s) contre	

## 20.02.17.02 FINANCES - BUDGET GENERAL

Lors du débat d'orientations budgétaires (DOB), la commune s'est donnée un cadre de préparation des budgets sur lequel les commissions ont travaillé, notamment la commission des finances. Nous sommes désormais en situation de présenter les budgets prévisionnels.

Les documents ci-joints présentent de manière détaillée les montants de chacune des sections (fonctionnement et investissements). Ainsi, les affectations de résultats de l'exercice N-1 sont reportées dans la synthèse :

- résultat de fonctionnement reporté pour 400 000 € en recettes de fonctionnement et 786 814,20 € en recettes d'investissement ;
- résultat d'investissement de 26 633,19 € reporté en recettes d'investissement.

### Section de fonctionnement

A l'occasion de l'examen de la section de fonctionnement, il sera présenté un développement sur les crédits budgétaires affectés au secteur jeunesse et scolaire. De même, l'attribution des subventions aux associations sera précisée, ainsi que le budget scolaire (cf document ci-joint).

### Section d'investissement

La section d'investissement présente notamment les différentes opérations ou projets d'investissements.

Vu l'avis de la commission des finances, il vous sera proposé d'adopter :

- la section de fonctionnement à 4 096 475 € ;
- la section d'investissement à 3 889 724 €.

*S. LAI commente le diaporama ci-joint et explique que nous consommons environ 85 % des crédits votés en charge de personnel. Il existe donc une marge de manœuvre qui correspond à deux emplois. Les impôts et taxes représentent près de 50 % de nos recettes.*

*Comme lors du DOB, H. ROPARS insiste sur le fait que si le résultat est très bon pour 2019, celui de 2018 n'était que de 422 644,13 € compte-tenu des dépenses exceptionnelles 2018 et des recettes exceptionnelles 2019. Nous pourrions donc analyser ces données en ajoutant le résultat de 2018 à celui de 2019 pour obtenir une moyenne. Par ailleurs, ce résultat est aussi lié au reversement du budget annexe du lotissement de Keromnès. Il souhaiterait donc que les futurs élus en aient*

*pleinement conscience pour bien mesurer les marges de manœuvre réelle du budget général.*

*M. le Maire et Mme la Première Adjointe renvoient aux réponses apportées lors du dernier conseil.*

*Pour le vote de la section de fonctionnement, après en avoir délibéré:*

*Abstention du groupe « Un souffle nouveau » sur le chapitre qui intègre le reversement du budget de Keromnès.*

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	34
<i>Abstention(s)</i>	1
<i>Vote(s) pour</i>	33
<i>Vote(s) contre</i>	

*En cas de montée de la St Pierre en Nationale 3, J. TUARZE demande si la commune soutiendra le club et si oui jusqu'où la commune ira ? M. le Maire répond que sur le fonctionnement les sponsors seront certainement sollicités par le club. Sur les investissements, le nouveau terrain synthétique apportera davantage de surfaces de jeux pour toutes les équipes en facilitant la répartition des terrains.*

*H. ROPARS estime que cette question est un peu prématurée : les résultats sportifs restent à confirmer jusqu'à la fin de saison. Des besoins en salle de réunion apparaissent mais une solution de mutualisation a d'ores et déjà été trouvée en optimisant les plages d'occupation de la salle de réunion du Garo. Pour le fonctionnement, c'est un autre sujet, mais il constate que La St Pierre a jusqu'ici pu compter sur le soutien de la commune.*

*Pour le vote des opérations de la section d'investissement, après en avoir délibéré:*

*J. TUARZE et G. JACQUET s'abstiennent.*

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	34
<i>Abstention(s)</i>	2
<i>Vote(s) pour</i>	32
<i>Vote(s) contre</i>	

### **20.02.17.03 FINANCES - BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES**

Lors du débat d'orientations budgétaires (DOB), la commune s'est donnée un cadre de préparation des budgets sur lequel les commissions ont travaillé, notamment la commission des finances. Nous sommes désormais en situation de présenter les budgets prévisionnels.

Les documents ci-joints présentent de manière détaillée les montants de chacune des sections (fonctionnement et investissements). Ainsi, les affectations de résultats de l'exercice N-1 sont reportées dans la synthèse :

- résultat de fonctionnement reporté pour 17 572,69 € en fonctionnement ;
- résultat d'investissement de 5 075,67€ reporté en recettes d'investissement.

Vu l'avis de la commission des finances, il vous sera proposé d'adopter :

- la section de fonctionnement à 82 572,69 € ;
- la section d'investissement à 53 138,36 €.

*Dans la lignée des échanges lors de l'examen du DOB, H. ROPARS estime qu'il manquera de 5 000 à 10 000 €/an pendant quelques années. M. le Maire explique que l'emprunt est remboursé sur 20 ans, si nous l'avions remboursé sur 25 ans, le résultat s'équilibrerait. Il faudra donc attendre quelques années pour que les comptes administratifs s'équilibrent.*

*Pour le vote de la section de fonctionnement, après en avoir délibéré:*

*J. TUARZE s'abstient.*

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	<i>34</i>
<i>Abstention(s)</i>	<i>1</i>
<i>Vote(s) pour</i>	<i>33</i>
<i>Vote(s) contre</i>	

*Pour le vote de la section d'investissement, après en avoir délibéré:*

*J. TUARZE s'abstient.*

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	<i>34</i>
<i>Abstention(s)</i>	<i>1</i>
<i>Vote(s) pour</i>	<i>33</i>
<i>Vote(s) contre</i>	

#### **20.02.17.04 FINANCES - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE KEROMNES**

Lors du débat d'orientations budgétaires (DOB), la commune s'est donnée un cadre de préparation des budgets sur lequel les commissions ont travaillé, notamment la commission des finances. Nous sommes désormais en situation de présenter les budgets prévisionnels.

Les documents ci-joints présentent de manière détaillée les montants de chacune des sections (fonctionnement et investissements). Ainsi, les affectations de résultats de l'exercice N-1 sont reportées dans la synthèse :

- résultat de fonctionnement reporté pour 600 452,99 € en fonctionnement ;
- résultat d'investissement de -798 042,39 € reporté en dépenses d'investissement.

Vu l'avis de la commission des finances, il vous sera proposé d'adopter :

- la section de fonctionnement à 5 483 733,38 € ;
- la section d'investissement à 4 333 961,09 €.

*H. ROPARS, pour le groupe « Un souffle nouveau », estime que le résultat escompté est trop important, un reversement de 125 000 € aurait été suffisant. Un prix de vente des lots plus faible aurait donc été préférable car la taxe d'aménagement finance déjà les équipements induits par l'urbanisation*

*M. le Maire explique que le bénéfice sert à aménager les routes et les équipements induits par cette urbanisation (rues, école, équipements sportifs ...), le produit de la taxe d'aménagement n'étant pas suffisant pour couvrir ces dépenses. Faute de reversement, ce serait au contribuable de financer ces équipements. Par ailleurs, la fixation du prix vise également à valoriser les terrains communaux que nous n'avons pas à brader. Enfin, le succès de la commercialisation montre que les lots sont attractifs car le lotissement est qualitatif et la commune bien équipée. En quelque sorte, chacun y trouve donc*

son compte.

Pour le vote de la section de fonctionnement, après en avoir délibéré:  
Le groupe Souffle nouveau s'abstient.

Votant(s) (présents et pouvoirs)	34
Abstention(s)	5
Vote(s) pour	29
Vote(s) contre	

Pour le vote de la section d'investissement, après en avoir délibéré:  
Le groupe Souffle nouveau s'abstient.

Votant(s) (présents et pouvoirs)	34
Abstention(s)	5
Vote(s) pour	29
Vote(s) contre	

#### 20.02.17.05 FINANCES - BUDGET ANNEXE DU SITE DU 169 DE GAULLE

Lors du débat d'orientations budgétaires (DOB), la commune s'est donnée un cadre de préparation des budgets sur lequel les commissions ont travaillé, notamment la commission des finances. Nous sommes désormais en situation de présenter les budgets prévisionnels.

Les documents ci-joints présentent de manière détaillée les montants de chacune des sections (fonctionnement et investissements). Ainsi, les affectations de résultats de l'exercice N-1 sont reportées dans la synthèse :

- résultat de fonctionnement reporté pour 328,47 € en dépenses de fonctionnement ;
- résultat d'investissement de 70 380,27 € reporté en recettes d'investissement.

Vu l'avis de la commission des finances, il vous sera proposé d'adopter :

- la section de fonctionnement à 704 558,20 € ;
- la section d'investissement à 726 429,73 €.

Pour le vote de la section de fonctionnement, après en avoir délibéré:

Votant(s) (présents et pouvoirs)	34
Abstention(s)	1
Vote(s) pour	33
Vote(s) contre	

Pour le vote de la section d'investissement, après en avoir délibéré:

Votant(s) (présents et pouvoirs)	34
Abstention(s)	1
Vote(s) pour	33
Vote(s) contre	

## 20.02.17.06 FINANCES - BUDGET ANNEXE DU SITE DU 456 DE GAULLE

Lors du débat d'orientations budgétaires (DOB), la commune s'est donnée un cadre de préparation des budgets sur lequel les commissions ont travaillé, notamment la commission des finances. Nous sommes désormais en situation de présenter les budgets prévisionnels.

Les documents ci-joints présentent de manière détaillée les montants de chacune des sections (fonctionnement et investissements). Ainsi, les affectations de résultats de l'exercice N-1 sont reportées dans la synthèse :

- résultat de fonctionnement à zéro ;
- résultat d'investissement de -2 480 € reporté en dépenses d'investissement.

Vu l'avis de la commission des finances, il vous sera proposé d'adopter :

- la section de fonctionnement à 37 490 € ;
- la section d'investissement à 39 970 €.

*H. ROPARS remercie la majorité d'avoir choisi la maîtrise d'œuvre avant la fin du mandat. Il aurait même préféré que ce projet soit déjà plus avancé. Il restera attentif en tant qu'habitant à cette opération auquel il est attaché. M. le Maire indique que tous les élus se rejoignent sur ce projet.*

*Pour le vote de la section de fonctionnement, après en avoir délibéré:*

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	<i>34</i>
<i>Abstention(s)</i>	<i>1</i>
<i>Vote(s) pour</i>	<i>33</i>
<i>Vote(s) contre</i>	

*Pour le vote de la section d'investissement, après en avoir délibéré:*

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	<i>34</i>
<i>Abstention(s)</i>	<i>1</i>
<i>Vote(s) pour</i>	<i>33</i>
<i>Vote(s) contre</i>	

*S. LAI remercie tous les élus pour le travail réalisé ensemble, quel que soit l'appartenance à l'un ou l'autre groupe, en faveur de l'intérêt général. Remerciements également à tous les agents qui ont contribué à cette session budgétaire.*

*M. le Maire remercie S. LAI, les membres de la commission des finances et au-delà tous les élus pour leur implication. L'élaboration des budgets est chaque année un temps fort, riche en débat, parfois il y a des arbitrages, quelques déceptions, mais toujours nous nous sommes efforcés de servir au mieux les intérêts de la commune.*

## 20.02.17.07 URBANISME – LOTISSEMENT COMMUNAL DE TOUL AN DOUR

Dès 2014, le programme de la liste « *Ensemble pour Guipronvel* » comprenait la volonté de « *Maintenir un urbanisme modéré pour préserver le caractère rural et humain* ». Pour se doter des outils adaptés à cette ambition, le projet de création d'un lotissement à Toul an Dour a été lancé par la Municipalité de Guipronvel.

Un document d'« *étude exploratoire* » a été élaboré le 3 juin 2016 par le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) du Finistère. Cette première approche évoquait la création de 3 logements sociaux, des maisons d'habitations individuelles et un « *petit collectif ou habitat individuel groupé* », ainsi qu'une place structurée par le végétal et une placette.

Dans la continuité de cette orientation politique, la Charte fondatrice de la commune nouvelle adoptée conjointement par les 2 conseils municipaux le 20 juin 2016 intégrait notamment : « *la commune nouvelle pourra poursuivre les projets préexistants : (dont) le lotissement communal proche de Toul an Dour* » (cf article 2 de la Charte fondatrice).

Rapidement, il est apparu la difficulté suivante : l'étude exploratoire du CAUE intégrait des terrains dont la commune n'était pas encore propriétaire. Or, pour confier une mission de maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de définir a minima le périmètre de l'aménagement de manière à ce que les candidats puissent déposer une offre en relation avec la mission qu'ils auront réellement à accomplir.

Aussi, la commune a engagé (ou poursuivie) des discussions avec les consorts CARIOU visant à obtenir un accord sur les emprises que la commune pourrait acquérir et sur les conditions de cette cession.

Ces discussions ont abouti par la transmission mardi dernier, le 4 février, d'un projet de compromis de vente par Serge CARIOU à la commune d'une surface d'environ 850 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle AB47 d'une contenance de 1 867 m<sup>2</sup>, le paiement du prix s'effectuant par l'obligation de viabiliser un terrain de 850 m<sup>2</sup>, superficie équivalente à celle du bien cédé.

Pour les besoins de cet acte, le prix de cette viabilisation a été estimé par le notaire à 19 975 €, soit un coût de viabilisation estimé à 23,50 €/m<sup>2</sup>.

A noter que cette modalité de paiement a été utilisée de manière similaire le 27 décembre 2013 à l'occasion de l'acquisition de 9 ha 98 à Keromnès, achat préalable à l'aménagement du futur lotissement communal du même nom. Ainsi, la commune s'était engagée à viabiliser 6 000 m<sup>2</sup>, le coût des travaux ayant été estimé par le notaire à 180 000 € (soit un coût de viabilisation estimée à 30 €/m<sup>2</sup>).

Afin de permettre au prochain conseil municipal de poursuivre cette opération (création d'un budget annexe, définition d'un programme, consultation pour le choix d'une maîtrise d'œuvre ...), vu l'avis de la commission d'urbanisme, il vous sera proposé de donner délégation à M. le Maire pour convenir des modalités de cette vente (ex : délai de la condition suspensive relative à l'obtention d'un permis d'aménager) sur la base exposée ci-dessus et pour signer tout acte relatif à cette transaction.

*D. SANJOSE est satisfaite de voir une avancée sur ce lotissement qu'elle attend depuis longtemps.*

*J. TUARZE demande si le terrain de foot de Guipronvel pourrait être aménagé en lotissement comme cela se pratique ailleurs ? M. le Maire explique que ce n'est pas du tout envisagé par la majorité municipale actuelle : tout d'abord l'AS de Guipronvel utilise ce terrain. Ensuite, cela impliquerait de modifier le PLU. JP. LANDURE rejette également cette idée totalement étrangère à la position municipale actuelle. D. SANJOSE estime que ce terrain de football pourrait être davantage utilisé.*

*Après en avoir délibéré:*

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	<i>34</i>
<i>Abstention(s)</i>	
<i>Vote(s) pour</i>	<i>34</i>
<i>Vote(s) contre</i>	

#### **20.02.17.08 CONVENTION ENTRE PAYS D'IROISE COMMUNAUTE ET LA COMMUNE POUR UNE ASSISTANCE TELEPHONIQUE DU SERVICE COMMUN DES SYSTEMES D'INFORMATION**

En 2016, le commutateur téléphonique de la mairie de Milizac, déjà ancien, devenait fragile et était saturé. Il convenait de le remplacer rapidement.

Par ailleurs, avec la perspective de l'entrée en vigueur de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il apparaissait opportun de se doter d'une technologie de téléphonie sous IP de nature à proposer davantage de fonctionnalités (ex : renvoi de lignes).

La Ville de St Renan disposant déjà de ce système géré par leur informaticien, la CCPI a proposé à la commune de Milizac-Guipronvel de l'accompagner dans ce déploiement proposé par Orange.

Ce déploiement a donc été réalisé en 2016-2017, plus ou moins de manière expérimentale, sur Milizac-Guipronvel. Si globalement ce système fonctionne, nous rencontrons encore des aléas techniques (ex : perturbation du paramétrage initial des standards) qu'il est difficile de gérer directement avec Orange.

Parallèlement, Pays d'Iroise Communauté s'est engagée en 2019 dans le renforcement de son service informatique afin de disposer du savoir-faire permettant notamment une meilleure assistance technique auprès des communes en matière d'informatique et/ou de téléphonie.

A ce jour, il n'est envisagé de rejoindre le volet informatique de ce service, puisque la commune est satisfaite de son prestataire privé actuel, mais uniquement d'adhérer pour le volet téléphonie fixe et mobile.

Aussi, il vous sera proposé de formaliser l'assistance de Pays d'Iroise Communauté en autorisant M. le Maire à signer une convention d'assistance téléphonique (coût annuel estimé à 1 140 €).



*Après en avoir délibéré:*

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	<i>34</i>
<i>Abstention(s)</i>	
<i>Vote(s) pour</i>	<i>34</i>
<i>Vote(s) contre</i>	

#### **20.02.17.09 AFFAIRES DIVERSES**

Il n'y avait pas d'affaire diverse.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19 H 40.*

-----

*M. le Maire remercie et félicite tous les élus : avec la commune nouvelle c'est un peu comme si nous avions effectué 2 mandats. Puis, il procède, avec un mot pour chaque élu pour les remercier de leur investissement au service de la commune et en leur passant la parole, à la remise officielle du blason de la commune à chaque élu présent ce soir qui quitte ses fonctions sans se représenter : Monique LE GALL, Maire de Guipronvel puis Maire déléguée de Guipronvel, Yvonne LE BERRE, Adjointe au Maire, Gilbert LE GAC, Adjoint au Maire, Ludovic BRIANT, Jacqueline GILLET-GAGNON, Marie GOGÉ, Gaëlle JACQUET, Franck LAUDRIN, Jean-Michel LE BIHAN, Daniel LE GUEN, Claire L'HOSTIS, Ludovic PRIGENT, Hervé ROPARS, Evelyne VERON et Marie-Hélène TREGUER, Conseillers municipaux.*